

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2066

2 octobre 2010

SOMMAIRE

Agence EUROPE	99168	Mezz Participations S.A.	99167
Amaggi Luxembourg S.à r.l.	99164	NAGEV Benelux S.A.	99147
AMCIC2 Gloucester S.à r.l.	99132	NLD Activities S.A.	99147
Ameco	99168	Norah S.A.	99151
AP Participations S.A.	99168	Phenon Holding S.A.	99165
Armour Luxembourg S.à r.l.	99137	Plainfield SP SECS Holdco II	99151
Aximo II S.A.	99159	PY S.à r.l.	99139
Aximo IV S.A.	99168	Royal Buildings S.A.	99151
BELLATRIX Asset Management S.A.	99165	Sabarel S.A.	99158
BEVA International s.à.r.l.	99123	Sabarel S.A.	99157
Brit Overseas Holdings S.à r.l.	99160	S.A. Hunter's	99152
"BSL, Blas Systeme Luxembourg S.à r.l."	99167	Schwartz Rolladen und Fenster GmbH ...	99122
Calyame International	99167	Sebas S.A.	99158
Cidron Silicon Two S.à r.l.	99141	Sebas S.A.	99158
diffusion saint-paul	99122	Sequoia Invest S.A.	99159
Eastman Chemical Luxembourg Sàrl	99152	Sky Luxco S.à r.l.	99152
Edelweiss 4 S.A.	99132	Sodrugestvo Group S.à r.l.	99152
Fairway S.A.	99164	Soxipa Holding S.A.	99159
Freestone Investments S.A.	99132	Spin Master Europe Holdings S.à r.l.	99123
Generali European Real Estate Invest- ments S.A.	99152	SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l.	99132
Geodesia S.A.	99139	Steinfort Capital Growth SICAV-SIF	99157
German Retail Property Luxco S.à r.l.	99137	Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF	99157
GIP International S.A.	99141	Telenet Solutions Luxembourg S.A.	99158
Gourmet Events Holding S.A.	99144	TLT Luxembourg	99160
HSBC International Select Fund	99165	Toled S.à r.l.	99160
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.	99166	Topco III, S.à r.l.	99161
JTGR Energizer S.à r.l.	99161	Transline Lux Sàrl	99160
Katana S.A.	99164	UPS Emerging Markets Investments Hold- ing Luxembourg	99145
Katana S.A.	99163	VCL Venture Capital Luxembourg S.A.	99168
Lou Immobilière S.C.I.	99166	Vivalto Home	99161
Martin Currie Global Funds	99167	Wert FRT S.à r.l.	99137

diffusion saint-paul, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 65.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111113/9.

(100126022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Schwartz Rolladen und Fenster GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 129.059.

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den Dreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine DOERNER, mit dem Amtswohnsitz in Bettemburg.

Ist erschienen:

Dame Ellen SCHWARTZ, Kauffrau, geborene STADER, geboren am 14. April 1961, wohnhaft in D-66862 Kindsbach, Industriestrasse 25;

hier vertreten durch Dame Mandy REISER, Angestellte bei der Nouvelle Fiduciaire Reiserbann Sàrl mit Sitz in L-3321 Berchem, 32A rue Meckenheck;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 21. juni 2010 welche Vollmacht "ne varietur" von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SCHWARTZ ROLLADEN UND FENSTER GmbH" (Matricule 20072427808), mit Sitz in L-1466 Luxembourg, 2-10 rue Jean Engling;

eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 129.059;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Hellinckx, im Amtswohnsitz in Luxembourg am 23. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C von 2007, Seite 78.272.

Welche Komparentin sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einbefunden hat und folgende Beschlüsse gefasst hat.

Erster Beschluss:

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1466 Luxembourg, 2-10 rue Jean Engling nach L-5610 Mondorf-les-Bains, 2 Avenue des Bains zu verlegen.

Zweiter und Letzter Beschluss:

Gemäss vorhergehendem Beschluss erhält der erste Absatz des Artikels fünf der Statuten, folgenden Wortlaut.

„ **Art. 5. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Mondorf-les-Bains."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ACHT HUNDERT ZWANZIG EURO (Euro 820.-) abgeschätzt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettemburg in der Amtsstube des handelnden Notars, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Signé: Schwartz, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 4 août 2010. Relation: EAC/2010/9532. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettemburg, le 9 août 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010112785/45.

(100127058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

BEVA International s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 88.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111129/9.

(100125648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Spin Master Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.942.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Spin Master Ltd, a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 450 Front Street West, Toronto, Canada M5V 1B6, registered with the Ministry of Consumer and Business Services of Ontario under corporation number 1080610,

here represented by Karine Lazarus, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 July 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Spin Master Europe Holdings S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the registered office of the Company or at such other place as indicated in the convening notice which will be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.3. Adoption of resolutions by the Board

(i) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented unless otherwise provided in these Articles.

(ii) The following matters will require the unanimous approval of all Board members: (a) declaration of interim dividends, (b) approval of annual budget, approval of financial statements and (c) approval of dividend policy.

(iii) The execution of any contract with a value of more than two hundred thousand Euro (EUR 200,000) or its equivalent in a foreign currency requires a prior Board approval.

8.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the annual net profits of the Company are allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of Shareholders Circular Resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Spin Master Ltd, represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - SML Investments Inc., a company having its registered office at 450 Front Street West, Toronto, Ontario M5V 1B6, Canada, registered with Ministry of Consumer and Business Services under registration number 001621417; and
 - Andrew O'Shea, born on 13 August 1981 in Dublin, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Spin Master Ltd., une société constituée selon les lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 450 Front Street West, Toronto, Canada M5V 1B6, immatriculée au Ministère des services aux consommateurs et aux entreprises sous le numéro de société 1080610,

ici représentée par Karine Lazarus, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 15 juillet 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Spin Master Europe Holdings S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au siège social de la Société ou à un autre lieu tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, qui se situera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.3. Adoption des résolutions du Conseil

(i) Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés sauf disposition contraire des Statuts.

(ii) Les questions suivantes nécessiteront l'approbation unanime de tous les membres du Conseil: (a) déclaration d'acomptes sur dividendes, (b) approbation du budget annuel, des comptes annuels et (c) approbation des lignes de conduite en matière de dividendes.

(iii) L'exécution de contrat d'une valeur de plus de deux cent mille euros (EUR 200.000) ou son équivalent en devise étrangère nécessite une approbation préalable du Conseil.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un seul gérant, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants est à considérer, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont à adopter par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions à prendre sera envoyé à tous les associés conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale par la Loi.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés est à considérer, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne pourra pas dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales en vigueur.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Spin Master Ltd, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- SML Investments Inc., une société ayant son siège social au 450 Front Street West, Toronto, Ontario M5V 1B6, Canada, immatriculée au Ministère des services aux consommateurs et aux entreprises sous le numéro 001621417; et
- Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, signé par ce dernier avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. LAZARUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34053. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112216/479.

(100126866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Edelweiss 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 133.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111167/10.

(100125577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Freestone Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111186/10.

(100125578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

**SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AMCIC2 Gloucester S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.166.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SSP Resources L.P., a limited partnership formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Mourant Cayman Corporate Services Ltd, Harbour Center, P.O. Box 1348 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of Cayman Islands under the number QH-41326;

duly represented by Me Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The pre-mentioned SSP Resources L.P. is the Sole Member (the "Sole Member") of the company SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l. (previously AMCIC2 Gloucester S.à r.l. and SHCO 6 S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under the number B 148 166, incorporated by a deed received on September 4, 2009 by Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1952 of October 7, 2009 (hereafter the "Company").

The articles of association were amended by a deed received by the officiating notary on July 7, 2010, not yet published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Member of the Company is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's corporate capital by an amount of nine hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 988.-) by the issue of nine hundred and eighty-eight (988) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-);

2. Issuance of nine hundred and eighty-eight (988) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of the newly issued nine hundred and eighty-eight (988) shares with a share premium of twenty-two million three hundred forty thousand and twelve United States Dollars (USD 22,340,012.-);
4. Renaming and re-classing of the existing fifteen thousand and twelve (15,012) shares and of the newly issued nine hundred and eighty-eight (988) into ten (10) classes of alphabet shares;
5. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase;
6. Amendment of Article 9 of the articles of association of the Company;
7. Any other business.

Such appearing party, represented as here above stated, in his capacity of Sole Member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 988.-) taking it from its present amount of fifteen thousand and twelve United States Dollars (USD 15,012.-), to the amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000.-) by the issue of nine hundred and eighty-eight (988) shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Member resolved to issue nine hundred and eighty-eight (988) shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The person appearing, Me Shaohui ZHANG, prenamed, declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for the nine hundred and eighty-eight (988) newly issued shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each together with the payment of a share premium amounting to twenty-two million three hundred forty thousand and twelve United States Dollars (USD 22,340,012.-).

The payment in full for such shares and share premium was made by a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable amounting to twenty-two million three hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 22,341,000.-) held by the Sole Member towards the Company (the "Receivable").

It results:

- from the interim accounts of the Company dated July 30, 2010 that the Sole Member currently holds a receivable towards the Company in an amount of twenty-two million three hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 22,341,000) (the "Interim Accounts");
- from a valuation report dated July 30, 2010 which has been issued by the management of the Sole Member (the "Valuation Report") that the value of the Receivable is twenty-two million three hundred forty-one thousand United States Dollars (USD 22,341,000).

The Interim Accounts and the Valuation Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Member resolved to rename and re-class the existing fifteen thousand and twelve (15,012) shares and the newly issued nine hundred and eighty-eight (988) shares into ten (10) classes of alphabet shares (the "Shares") as follows:

- one thousand six hundred (1,600) class A shares (the "Class A Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class B shares (the "Class B Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class C shares (the "Class C Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class D shares (the "Class D Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class E shares (the "Class E Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class F shares (the "Class F Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class G shares (the "Class G Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class H shares (the "Class H Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class I shares (the "Class I Shares");
- one thousand six hundred (1,600) class J shares (the "Class J Shares").

Fourth resolution

The Sole Member resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at USD 16,000.- (sixteen thousand United States Dollars) represented by ten (10) classes of alphabet shares having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) as follows:

- one thousand six hundred (1,600) class A shares (the "Class A Shares");

- one thousand six hundred (1,600) class B shares (the “Class B Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class C shares (the “Class C Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class D shares (the “Class D Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class E shares (the “Class E Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class F shares (the “Class F Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class G shares (the “Class G Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class H shares (the “Class H Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class I shares (the “Class I Shares”);
- one thousand six hundred (1,600) class J shares (the “Class J Shares”).

Fifth resolution

The Sole Member resolved to add a third paragraph to article 9 of the articles of association of the Company having the following content:

“The Company shall be able to redeem each of Class A to Class J Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- A whole class of shares has to be redeemed.
- The redemption price of each redeemed share shall be calculated by dividing the amount of the Available Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed;
- The Available Amount shall be determined by the manager or the board of managers as the case may be and approved by the general meeting of members on the basis of interim accounts of the Company. Said interim accounts of the Company will be prepared based on a date which is not earlier than eight days from the date of the reduction of corporate capital and the cancellation of the shares of the relevant class. The Available Amount shall be equal to the total net profits of the Company, including any carried forward profits (“P”) (i) less any losses including carried forward losses (“L”) (ii) plus any freely distributable share premium (up to the amount of L) as well as any other freely distributable reserves (“SR”) less (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the articles at the time of determination (“LR”). Such Available Amount is expressed in the following equation: $P - L + SR - LR$.
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.”

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SSP Resources L.P., un “limited partnership” constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Mourant Cayman Corporate Services Ltd, Harbour Center, P.O. Box 1348 Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands inscrites au “Registrar of Exempted Limited Partnership” des Iles Cayman sous le numéro QH-41326;

ici représentée par Maître Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La pré-mentionnée SSP Resources L.P. est l’associé unique (l’ “Associé Unique”) de la société SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l. (anciennement AMCIC2 Gloucester S.à r.l. et SHCO 6 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée

constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148166, constituée en date du 4 septembre 2009 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1952 du 7 octobre 2009 (ci-après la "Société").

Les statuts ont été amendés par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-huit Dollars Américains (USD 988,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune;
2. Emission de neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
3. Souscription et paiement des neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales nouvellement émises et d'une prime d'émission de vingt-deux millions trois cent quarante mille et douze Dollars Américains (USD 22.340.012,-);
4. Renomination et reclassement des quinze mille douze (15.012) parts sociales existantes et des neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales nouvellement émises en dix (10) classes de parts sociales alphabétisées;
5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;
6. Modification de l'article 9 des statuts de la Société;
7. Divers.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de neuf cent quatre-vingt-huit Dollars Américains (USD 988,-) pour l'amener de son montant actuel de quinze mille douze Dollars Américains (USD 15.012,-) au montant de seize mille Dollars Américains (USD 16.000,-) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Souscription et Paiement

La partie comparante, Maître Shaohui ZHANG, précité, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune avec un prime d'émission de vingt-deux millions trois cent quarante mille et douze Dollars Américains (USD 22.340.012,-).

Le paiement intégral pour ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission fut fait par apport en nature consistant à la conversion d'une créance s'élevant à vingt-deux millions trois cent quarante et un mille Dollars Américains (USD 22.341.000,-) détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société (la "Créance").

Il résulte:

- des comptes intérimaires de la Société du 30 juillet 2010 que l'Associé Unique détient une créance à l'égard de la Société d'un montant de vingt-deux millions trois cent quarante et un mille Dollars Américains (USD 22.341.000,-) (les "Comptes Intérimaires");

- d'un rapport d'évaluation du 30 juillet 2010, émis par la gérance de l'Associé Unique (le "Rapport d'évaluation") que la valeur de la Créance est de vingt-deux millions trois cent quarante et un mille Dollars Américains (USD 22.341.000,-).

Les Comptes Intérimaires et le Rapport d'Evaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de renommer et de reclasser les quinze mille douze (15.012) parts sociales existantes et les neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales nouvellement émises en dix (10) classes de parts sociales alphabétisées (les "Parts Sociales"):

- mille six cents parts sociales (1.600) de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");

- mille six cents parts sociales (1.600) de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 16.000,- (seize mille Dollars américains) représenté par dix (10) classes de parts sociales alphabétisées d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar américain) chacune, comme suit:

- mille six cents parts sociales (1.600) de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- mille six cents parts sociales (1.600) de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 9 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

"La Société pourra racheter chaque Part Sociale de Classe A à J, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts sociales rachetées, sous les conditions et termes suivants:

- Toute une classe de parts sociales doit être rachetée;
- Le prix de rachat de chaque part sociale rachetée sera calculé en divisant le montant du Montant Disponible (tel que défini ci-après) par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à racheter;
- Le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires de la Société. Lesdits comptes intérimaires de la Société seront préparés sur base d'une date qui ne sera pas plus tôt que huit jours à partir de la date de réduction du capital social et d'annulation des parts sociales de la classe concernée. Le Montant Disponible sera égal au total du profit net de la Société, comprenant tout profit reporté ("P") (i) moins toute perte y compris les pertes reportées ("L") (ii) plus toute prime d'émission librement distribuable (jusqu'au montant de L) ainsi que toutes autres réserves librement distribuables ("SR") moins (ii) toutes sommes à mettre en réserve(s) suite aux exigences de la loi ou des statuts au moment de la détermination ("LR"). Ce Montant Disponible est exprimée dans l'équation suivante: $P-L+SR-LR$;
- Le rachat sera exécuté par résolution de l'associée unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise un vote de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75 %) du capital social;
- Les parts sociales rachetées seront annulées suite à la réduction de capital".

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112672/250.

(100127306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.700,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.534.

I. L'adresse d'Anna Przybylska, Gérant, a changé et se trouve désormais au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

II. L'adresse de Pitt Pirrotte, Gérant, a changé et se trouve à présent au 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg.

III. L'adresse de Maire Gallagher, Gérant, a changé et se trouve à présent au 6, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010111191/13.

(100125853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

**Armour Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wert FRT S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.275.

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.726

here represented by Mr. Etienne de Crépy attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 July 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Wert FRT S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135 275 and incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on December 19, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 352 of February 11, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the Sole Shareholder) may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Change the name of the Company from "Wert FRT S.à r.l." into "Armour Luxembourg S.à r.l."
2. Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the name change adopted under item 1.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Wert FRT S.à r.l." into "Armour Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend subsequently the article 4 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the first resolution, which shall read as follows:

" **Art. 4.** The company will have the denomination of Armour Luxembourg S.à r.l.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.726,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Ladite partie comparante représente l'intégralité du capital social de Wert FRT S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 135 275. et constituée suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire résidant à Mersch, le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352, du 11 février 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société (l'Associé Unique), peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société de "Wert FRT S.à r.l." en "Armour Luxembourg S.à r.l.".
2. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts afin de refléter le changement du nom adopté au point 1; et
3. Divers.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société "Wert FRT S.à r.l." en "Armour Luxembourg S.à r.l.".

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts afin de refléter la présente décision, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de Armour Luxembourg S.à r.l.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DE CREPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32005. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112273/95.

(100127063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Geodesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.320.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2010

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010111195/16.

(100125992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

PY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 154.976.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Michel Pierre Denis GAUDINOT, né le 15 juillet 1952, demeurant à F-57140 NORROY-LE-VE-NEUR, 20, rue Camusse, et

2.- Monsieur Joslin Eric GAUDINOT, né le 17 juin 1982, demeurant à F-57160 SCY-CHAZELLES, 47, rue Robert Schuman,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "PY S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet: Travaux de terrassement ainsi que tous les autres travaux spéciaux de construction.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux mille quatre cents quatre-vingt euros (22.480,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (224,80 EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- M. Jean-Michel Pierre Denis GAUDINOT, prénommé,	soixante-quinze (75) parts sociales
2.- M. Joslin Eric GAUDINOT, prénommé,	vingt-cinq (25) parts sociales
Total:	cent parts sociales, 100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt deux mille quatre cents quatre-vingt euros (22.480,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à trois.

2) Monsieur Jean-Michel Pierre Denis GAUDINOT, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

3) Monsieur Joslin Eric GAUDINOT, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

4) Le gérant technique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Le gérant unique peut conférer des pouvoirs à des tiers.

5) Le siège social est établi à L-4149 Esch/Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gaudinot, Gaudinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2010. Relation: LAC/2010/36403. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHUMACHER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112641/92.

(100127728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

GIP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2010

L'assemblée générale ordinaire de GIP INTERNATIONAL S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans.

2) Il est à noter que l'adresse de Madame Sandra Breser, fondée de pouvoir est administrateur, est à modifier comme suit:

1, An Hesselter

L-6171 GODBRANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 août 2010.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010111197/18.

(100126063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Cidron Silicon Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.492.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

Cidron Silicon S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" (limited liability company) with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 10 August 2010, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Silicon Two S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 153.492, incorporated by notarial deed enacted on June 3, 2010

published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1396 dated on July 7, 2010 (the “Company”).

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the six hundred and fifty (650) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Increase of the issued share capital by an amount of fifty euro (EUR 50) so as to raise it to thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 32,550) by the issue of one (1) new ordinary share with a par value of fifty euro (EUR 50), by contribution in cash;

2. Amendment of the article 8 of the Company’s articles of association in order to reflect the above.

3. Miscellaneous.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution:

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital by the amount of fifty euro (EUR 50) so as to raise it from its present amount of thirtytwo thousand five hundred euro (EUR 32,500) to thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 32,550) by the issue of one (1) new ordinary share with a par value of fifty euro (EUR 50), having the same rights and obligations than the existing ordinary shares.

Second resolution:

The Sole Shareholder accepted the subscription of one (1) new ordinary share to be issued, with a par value of fifty euro (EUR 50), by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the aforementioned company “Cidron Silicon S.à r.l.”, here represented as stated here-above, which declared to subscribe to one (1) new ordinary share and to have it fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000) so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000), as was certified to the undersigned notary.

The total value of the payment amounting to two hundred twenty-three million one hundred thousand euro (EUR 223,100,000), is allocated as follows:

- fifty euro (EUR 50) to the share capital;
- three thousand two hundred fifty five euro (EUR 3,255) to the legal reserve; and
- two hundred twenty-three million ninety-six thousand six hundred ninety-five euro (EUR 223,096,695) to the share premium.

Third resolution:

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

“The Company’s capital is set at thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 32,550), represented by two hundred and fifty-one (251) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), one hundred (100) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”), one hundred (100) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), one hundred (100) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), one hundred (100) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the “Preferred Shares”), being a total of six hundred fifty-one (651) shares of a nominal value of fifty euro (EUR 50) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.”

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le onze août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Comparaît

Cidron Silicon S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 10 août 2010, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Silicon Two S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153 492, constituée suivant acte reçu le 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1396 du 7 juillet 2010 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 650 (six cent cinquante) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante euros (EUR 50) pour le porter à trente deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 32.550) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), par apport en numéraire.

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les points ci-dessus.

3. Divers.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de trente deux mille cinq cents euros (EUR 32.500) à trente-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 32.550) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), avec les mêmes droits et obligations que ceux existants pour les parts sociales existantes ordinaires.

Seconde résolution

L'Associé Unique accepte la souscription d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire émise, avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50), par apport en numéraire d'un montant total de deux cent vingt trois millions cent mille euros (EUR 223.100.000).

Intervention - Souscription - Libération

A ce sujet "Cidron Silicon S.à r.l.", prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus; a déclaré souscrire à une (1) part sociale ordinaire nouvelle, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux cent vingt-trois millions cent mille euros (EUR 223.100.000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La valeur totale du paiement d'un montant de deux cent vingt-trois millions cent mille euros (EUR 223.100.000) est allouée de la manière suivante:

- cinquante euros (EUR 50) au capital social;
- trois mille deux cent cinquante-cinq euros (EUR 3.255) à la réserve légale; et
- deux cent vingt trois million quatre-vingt-seize mille six cent quatre-vingt quinze euros (EUR 223.096.695) à la prime d'émission.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 32.550), représenté par deux cent cinquante et une parts sociales ordinaires (251) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les «Parts Sociales Préférentielles»), forment un total de six cent cinquante

et une (651) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2010. Relation: LAC/2010/36278. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112512/144.

(100127323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Gourmet Events Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.952.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «GOURMET EVENTS HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte dressé par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 27 mars 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1150 du 13 juin 2007, page 55181.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 126 952.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant 96%, soit neuf mille six cents (9.600) actions du capital social fixé actuellement à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) représenté par dix mille (10'000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées en date du 16 juillet 2010.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société «GOURMET EVENTS HOLDING S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
 - le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
 - le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, E. BOVRISSE, P. ANGÉ, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2010. Relation: EAC/2010/9723. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010111199/66.

(100126080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

UPS Emerging Markets Investments Holding Luxembourg, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.428.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG, Holdingaktienesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, (RCS Luxemburg B 86428), die am 8. März 2002 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) Nummer 906 vom 14. Juni 2002. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert am 19. Dezember 2008 gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sanem, veröffentlicht im „Mémorial“ Nummer 412 vom 25. Februar 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Alexia UHL, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Ekaterina DUBLET, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Aktionären vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Änderung des Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007.

2. Anpassung von Artikel 4 der Satzungen wie folgt:

„ **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist beschränkt auf den Erwerb, den Besitz sowie die Verwaltung und Veräußerung von Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten. Die Gesellschaft kann Bargeld und Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft darf keine kommerzielle Aktivität ausüben.

GesellschaftsAktien können nur von natürlichen Personen die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln oder Vermögensgemeinschaften in jeder Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln, gezeichnet werden.

Es ist der Gesellschaft nicht erlaubt in die Verwaltung einer Gesellschaft an der sie eine Beteiligung hält aktiv einzugreifen.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Anlageangebotes sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“)

3. Änderung von Artikel 1 der Satzungen um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG“.“

4. Anpassung von Artikel 21 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 11. Mai 2007 anzupassen, wie folgt:

„ **Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“). “

Sodann nimmt die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt den Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007 zu ändern und Artikel 4 der Satzungen wie folgt anzupassen:

„ **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist beschränkt auf den Erwerb, den Besitz sowie die Verwaltung und Veräußerung von Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten. Die Gesellschaft kann Bargeld und Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft darf keine kommerzielle Aktivität ausüben.

GesellschaftsAktien können nur von natürlichen Personen die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln oder Vermögensgemeinschaften in jeder Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln, gezeichnet werden.

Es ist der Gesellschaft nicht erlaubt in die Verwaltung einer Gesellschaft an der sie eine Beteiligung hält aktiv einzugreifen.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Anlageangebotes sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“).

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („SPF“) in der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „UPS EMERGING MARKETS INVESTMENTS HOLDING LUXEMBOURG“.“

Dritter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 11. Mai 2007 anzupassen, wie folgt:

„**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen, und des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).“

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-).

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. ALBERTUS, A. UHL, E. DUBLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010 LAC/2010/34457 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112691/96.

(100127778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NLD ACTIVITIES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010111266/12.

(100125794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

NAGEV Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.940.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1.- Herr Allardus Theodorus Pieter Vernout, geboren in Haarlem (NL), am 24. August 1963, wohnhaft in Belair 9, B-4950 Waims, Belgien.

2.- Frau Johanna Dorothea Wilshaus, geboren in Haarlem (NL) am 04 August 1944, wohnhaft in Belair 9, B- 4950 Waims, Belgien.

Die erschienenen Parteien ersuchen den verhandelnden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den erschienenen Parteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung „NAGEV Benelux S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsräte können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes im Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Maßnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Eine solche Sitzverlegungserklärung wird gemacht sowie Dritten zur Kenntnis gegeben durch einen der ausführenden Organe der Gesellschaft, welcher die Befugnis besitzt, die tägliche Geschäftsführung auszuüben.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- Import und Export von Metall
- Import und Export von Gitterrosten aus Inox, Stahl, Eisen und Aluminium
- Großhandel in Metal

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in hundert Aktien (100 mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (310,- EUR) pro Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Wunsch des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wunsch der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Gesellschaft hat das Recht auszugebende Aktien mit einem Aufgeld, das ist einer Emissionsprämie, zu versehen.

Die Gesellschaft kann in dem Maße und zu den Bedingungen, die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern die Aktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die deren Zahl festlegt. Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder kann eine Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des freigewordenen Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, das zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Mandat zwischen Verwaltungsräten ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratsitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigefügt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, soweit dieselben nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft ganz oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die Unterschrift des Verwaltungsratsdelegierten oder gegebenenfalls durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates und des Verwaltungsratsdelegierten.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre sein können. Der oder die Kommissare werden ernannt für die Dauer von höchstens sechs Jahren gerechnet von der Generalversammlung an. Die Generalversammlung legt ihre Anzahl und Bezüge fest. Sie sind wiederwählbar.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitestgehenden Befugnisse in Bezug auf alle Gesellschaftsangelegenheiten.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, jeweils am zweiten Dienstag des Monats Mai um 15.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahr 2011.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten drauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine außerordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlungen erfolgt gemäss der im Gesetz vorgeschriebenen Formen und Fristen. Diese Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung beinhalten.

Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, die mit dieser Aktie verbunden sind, solange zu suspendieren bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsführung - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden mindestens fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Das Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat kann mit Zustimmung des oder der Kommissare und unter Berücksichtigung der diesbezüglichen Vorschriften Anzahlungen auf Dividende vornehmen.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, die gemäss den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Die Auflösung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren. Diese werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Form über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung in allen Fällen finden, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2010. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1) Herr Allardus Theodorus Pieter Vernout, vorbenannt, fünfzehn Aktien	15
2) Frau Johanna Dorothea Wilshaus, vorbenannt, fünfundachtzig Aktien	85
TOTAL: hundert Aktien	100

Alle Aktien sind ganz in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.250,- €.

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann sind die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben nach Feststellung der ordnungsgemäßen Einberufung und Zusammensetzung dieser Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Nagy Antal Janos, geboren in Hajduboszörmény/Magyarország (Ungarn), am 10. September 1949, wohnhaft in Hajduboszörmény, Gombos Andras Utca 27, Ungarn.
 - b) Herr Allardus Theodorus Pieter Vernout, geboren in Haarlem (NL), am 24. August 1963, wohnhaft in Belair 9, B-4950 Waims, Belgien.
 - c) Frau Johanna Dorothea Wilshaus, geboren in Haarlem (NL) am 04 August 1944, wohnhaft in Belair 9, B- 4950 Waims, Belgien.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt:
P.G.S. ACCOUNTING-OFFICE S.A., mit Geschäftssitz am L-9964 Huldange, 105, rue du Village, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 104049, zu diesem Zweck vertreten durch Rainer Groven, geboren am 23. Februar 1967 in Aldringen, wohnhaft in Huldange, 105, rue du Village.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss 28.
- 6) Gemäss der gegenwärtigen Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.
- 7) Die soeben gegründete Gesellschaft übernimmt alle Verpflichtungen die in ihrem Interesse bereits vor der offiziellen Gründung eingegangen warben. Diese Bestimmung gilt rückwirkend bis zum 1. Februar 2010.

Versammlung des Verwaltungsrates

Sind erschienen:

Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft „NAGEV Benelux S.A.“:

- a) Herr Nagy Antal Janos, vorbenannt, hier vertreten aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

b) Herr Allardus Theodorus Pieter Vernout, vorbenannt.

c) Frau Johanna Dorothea Wilshaus, vorbenannt.

Die hier anwesenden bzw. vertretenen Verwaltungsratsmitglieder bestimmen zum Verwaltungsratsdelegierten Frau Wilshaus, vorbenannt. Sie kann die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Wiltz in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die erschienenen Parteien, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Vernout, Wilshaus, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 juillet 2010. Relation: WILL/2010/609. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010113283/190.

(100126853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Norah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.462.

—
Rectificatif du dépôt du 29 janvier 2010 (No L100014521)

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010111268/14.

(100126055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Plainfield SP SECS Holdco II, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 151.473.

—
En date du 22 décembre 2009, Plainfield Special Situations Master Fund Limited a apporté 9,999 parts sociales d'associé commanditaire de Plainfield SP SECS Holdco II SECS à Plainfield SP SECS Holdco I SECS, une société luxembourgeoise ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg et enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 151 327.

Le 24 décembre 2009, Plainfield SP SECS Holdco I SECS a transféré ces 9,999 parts au Sciens Special Situations Master Fund Ltd, une société des îles Caïmans, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002 Cayman Islands et enregistrée sous le numéro WK-172237.

Un mandataire

Référence de publication: 2010111274/16.

(100125562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Royal Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.626.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111287/10.

(100125583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

S.A. Hunter's, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.138.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL
Fiduciaire

Référence de publication: 2010111288/11.

(100125828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Eastman Chemical Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.736.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 11 août 2010

En date du 11 août 2010, l'Associé Unique de Eastman Chemical Luxembourg S.à.r.l ("a Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot en qualité de gérant de la Société avec effet au 11 août 2010;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 11 août 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010111422/17.

(100125826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sky Luxco S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010111292/11.

(100125806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.174.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111293/10.

(100125867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh day of July.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Generali European Real Estate Investments S.A.", (hereinafter the "Company") a société anonyme – fonds d'investissement spécialisé incorporated under the form of a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 121.362, incorporated pursuant to a deed dated 17 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2006, number 2236. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), being in the chair, who appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of 71,686.29 Euros in order to raise it from its current amount of 3,226,900 Euros by creating and issuing 15,156 Class A Shares with a nominal value of 4.73 Euros each and with a share premium of 645,176.63 Euros.

2. Decision to amend accordingly article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

“ **5.2.** The Company has, at 27 July 2010, a subscribed share capital of three million two hundred and ninety eight thousand five hundred and eighty six Euros and twenty nine cents (EUR 3,298,586.29.-) divided into six hundred and ninety six thousand eight hundred and seventy six (696,876) fully paid up redeemable Class A Shares in the Generali European Real Estate Investments S.A. – GREF Compartment of a par value of four Euro and seventy-three Euro cents (EUR 4.73) per Share.”

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of seventy one thousand six hundred and eighty six Euros and twenty nine cents (EUR 71,686.29) in order to raise it from its current amount of three million two hundred and twenty six thousand nine hundred Euros (EUR 3,226,900) to three million two hundred and ninety eight thousand five hundred and eighty six Euros and twenty nine cents (EUR 3,298,586.29.-) by creating and issuing an additional fifteen thousand five hundred one hundred fifty-six (15,156) Class A Shares, with a par value of four Euros and seventy three cents (EUR 4.73) each, and with a share premium of six hundred and forty five thousand one hundred and seventy six Euros and sixty three cents (EUR 645,176.63), in consideration of cash payment.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

1. Generali Rueckversicherung AG, having its registered office at Landskrongasse 1-3, AT -1010 Wien, Austria, re-presented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010,

who declares to subscribe for 1,480 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

2. Generali Vie S.A., having its registered office at 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010,

who declares to subscribe for 3,700 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 26 July 2010,

who declares to subscribe for 1,184 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

4. Generali Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 26 July 2010,

who declares to subscribe for 740 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, having its registered office at Agrippinawerft 30, DE - 50678 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 26 July 2010,

who declares to subscribe for 1,776 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

6. GENERALI Real Estate Investments B.V., having its registered office at Diemerhof 42, 1112 XN Diemen, Amsterdam, the Netherlands, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010,

who declares to subscribe for 1,480 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

7. Assicurazioni Generali S.p.A., having its registered office at Via Machiavelli 4, I - 34132 Trieste (TS), Italy, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010,

who declares to subscribe for 3,700 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P - 1069-047 Lisboa, Portugal, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010,

who declares to subscribe for 178 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., having its registered office at Avenida Duque d'Avila 114, P - 1069-047 Lisboa, Portugal, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 July 2010,

who declares to subscribe for 178 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

10. La Estrella S.A. de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Orense 2, ES - 28020 Madrid, Spain, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 26 July 2010

who declares to subscribe for 370 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

11. Banco Vitalicio de Espana Compania Anonima de Seguros Y Reaseguros, having its registered office at Paseo de Gracia 11, ES - 08007 Barcelona, Spain, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given on 26 July 2010

who declares to subscribe for 370 Shares, with a par value of 4.73 Euros per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of seven hundred and sixteen thousand eight hundred and ninety two Euros and ninety two cents (EUR 716,862.92) corresponding to the share capital increase of an amount of seventy one thousand six hundred and eighty six Euros and twenty nine cents (EUR 71,686.29) and the share premium of an amount of six hundred and forty five thousand one hundred and seventy six Euros and sixty three cents (EUR 645,176.63) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

The shareholders hence decide to amend article 5.2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

" **5.2.** The Company has, at 27 July 2010, a subscribed share capital of three million two hundred and ninety eight thousand five hundred and eighty six Euros and twenty nine cents (EUR 3,298,586.29.-) divided into six hundred and ninety six thousand eight hundred and seventy six (696,876) fully paid up redeemable Class A Shares in the Generali European Real Estate Investments S.A. – GREF Compartment of a par value of four Euro and seventy-three Euro cents (EUR 4.73) per Share."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euros (EUR 2,000).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Generali European Real Estate Investments S.A." (ci-après la "Société") une société anonyme - fonds d'investissement spécialisé constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.362, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2006, numéro 2236. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentant le 20 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui nomme comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

La réunion élit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel Bonzom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 71.686,23 Euros afin de le porter de son montant actuel de 3.226.900 Euros par la création et l'émission de 15.156 Actions de Classe A d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et avec une prime d'émission de 645.176,63 Euros.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« **5.2.** La Société a, en date du 27 juillet 2010 un capital social souscrit initial de trois millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quatre-vingt six Euro et vingt-neuf cents (EUR 3.298.586,29.-) divisé en six cent quatre-vingt seize mille huit cent soixante-seize (696.876) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A dans le compartiment Generali European Real Estate Investments S.A. – Compartiment GREF d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize Euro cents (EUR 4,73) par Action entièrement libérée.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-et-onze mille six cent quatre-vingt six Euros et vingt-neuf cents (EUR 71.686,29) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent vingt-six mille neuf cents Euros (EUR 3.226.900) à trois millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cents quatre-vingt six Euros et vingt-trois cents (EUR 3.298.586,23) par la création et l'émission de quinze mille cent cinquante-six (15.156) Actions de Classe A supplémentaires d'une valeur nominale de quatre Euros soixante-treize cents (EUR 4.73) chacune, et avec une prime d'émission de six cent quarante-cinq mille cent soixante-seize Euros et soixante-trois cents (EUR 645.176,63) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription - Libération

1. Generali Rueckversicherung AG, ayant son siège social au 1-3 Landskrongasse, AT -1010 Wien, Autriche, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010.

Laquelle déclare souscrire pour 1.480 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

2. Generali Vie S.A., ayant son siège social au 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 3.700 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

3. AachenMünchener Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 1.184 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

4. Generali Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 740 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

5. Volksfürsorge Deutsche Lebensversicherung AG, ayant son siège social au 30 Agrippinawerft, DE - 50678 Cologne, Allemagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 1.776 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

6. GENERALI Real Estate Investments B.V., ayant son siège social au 42 Diemerhof, 1112 XN Diemen, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 1.480 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

7. Assicurazioni Generali S.p.A., ayant son siège social au 4 Via Machiavelli, I - 34132 Trieste (TS), Italie, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 3.700 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

8. Generali Vida - Companhia de Seguros, S.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 178 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

9. Generali - Companhia de Seguros, S.p.A., ayant son siège social au 114 Avenida Duque d'Avila, P - 1069-047 Lisbonne, Portugal, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 178 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

10. La Estrella S.A. de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 2 Orense, ES - 28020 Madrid, Espagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 370 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire

11. Banco Vitalicio de Espana Compania Anonima de Seguros Y Reaseguros, ayant son siège social au 11 Paseo de Gracia 11, ES - 08007 Barcelona, Espagne, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 juillet 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 370 Actions, d'une valeur nominale de 4.73 Euros chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

Toutes les actions et leur prime d'émission ont été intégralement libérées, de telle façon que le montant total de sept cent seize mille huit cent soixante-deux Euros et quatre-vingt douze cents (EUR 716.862,92) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de soixante-et-onze mille six cent quatre-vingt six Euros et vingt-neuf cents (EUR 71.686,29) et à la prime d'émission d'un montant de six cent quarante-cinq mille cent soixante-seize Euros et soixante-trois cents (EUR 645.176,63) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« **5.2.** La Société a, en date du 27 juillet 2010 un capital social souscrit initial de trois millions deux cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quatre-vingt six Euro et vingt-neuf cents (EUR 3.298.586,29.-) divisé en six cent quatre-vingt seize mille huit cent soixante-seize (696.876) Actions entièrement libérées rachetables de Classe A dans le compartiment

Generali European Real Estate Investments S.A. – Compartiment GREF d'une valeur nominale de quatre Euros et soixante-treize Euro cents (EUR 4,73) par Action entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, J.-M. BONZOM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33507. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112092/248.

(100127046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 133.174.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111295/11.

(100125760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 121.945.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111297/11.

(100125761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.408.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mai 2009.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
SABAREL S.A.

Référence de publication: 2010111298/14.

(100126050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.408.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111299/10.

(100126051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 03 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société
SEBAS S.A.

Référence de publication: 2010111302/14.

(100126052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Telenet Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.305.

Monsieur Etienne Blomme a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2010.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Renaat Berckmoes

Monsieur Duco Sickinghe

Monsieur Jan Vorstermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010111311/16.

(100125655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111303/10.

(100126053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Sequoia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111305/10.

(100125584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Aximo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.072.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 juillet 2010, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 que:

Suite aux démissions:

En qualité d'Administrateurs de:

- La société STRATEGO INTERNATIONAL S.à.r.l.
- Monsieur Jacques BOTON,
- Monsieur Rodolphe D'OULTREMONT,

En qualité d'Administrateur-délégué:

- Monsieur Jacques BOTON

Sont élus, en qualité de nouveaux Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013:

- Sefik BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)
- Prefimco S.A. avec siège social au 116, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique), dûment représentée par Mr Pierre POZZI, né le 28 juillet 1962 à Turin (Italie) demeurant, 118, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique)
- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Est nommé administrateur délégué avec pouvoir de signature individuel pour la même période:

- Sefik BIRKIYE SPRL, avec siège social au 07 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010113292/34.

(100127839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Soxipa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111309/10.

(100126054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

TLT Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.987.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 28 juin 2010:

La démission de Monsieur Charles MEEUS, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 juillet 2010.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010111312/14.

(100125563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Toled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111313/10.

(100125567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Brit Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.155,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.442.

EXTRAIT

En date du 11 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- La démission de Mr. Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination au poste de gérant B de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Le changement d'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant B, du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat;
- Le changement d'adresse professionnelle de Mme. Johanna van Oort en tant que gérant B, du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté avec effet immédiat.

Référence de publication: 2010111514/20.

(100126342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Transline Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 108.634.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée en date du 20 mai 2009 que le siège social situé au 8 Cité Ledenberg, L-5341 Moutfort de la société à responsabilité limitée Transline Lux Sàrl, RC Luxembourg B 108.634 a été dénoncé avec effet au 20 mai 2009

Signature.

Référence de publication: 2010111315/11.

(100125734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Vivalto Home, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010111320/11.

(100125817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

**Topco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JTGR Energizer S.à r.l.).**

Capital social: EUR 19.481,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.960.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

TPG Opportunity Fund III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, acting through its general partner TPG Opportunities Advisors, Inc.,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 July 2010, being the sole shareholder and holding all the twenty-five thousand (25,000) shares in issue in "JTGR Energizer S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 29 May 2008 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1526 of 19 June 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of name of the Company into "Topco III, S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as set forth below:

" Art. 1. Denomination.

A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Topco III, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

2. Change of the currency of the issued share capital of the Company from United States dollars ("USD") to Euros at the exchange rate USD/EUR of 1/0.77924 (the "Rate"), being the exchange rate published on www.oanda.com on 16 July 2010, by conversion of the current issued share capital of twenty-five thousand USD (US \$25,000) into nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481) at the Rate so that the issued share capital is fixed at nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481), amendment of the nominal value per share from one USD (US \$1) to one Euro cent (€0.01) and consequential share split and issue of shares, so that the issued share capital of nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481) is represented by one million nine hundred forty-eight thousand one hundred (1,948,100) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" Art. 5. Share capital.

The issued share capital of the Company is set at nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481) divided into one million nine hundred forty-eight thousand one hundred (1,948,100) shares with a par value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Topco III, S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the currency of the issued share capital of the Company from United States dollars ("USD") to Euros at the exchange rate USD/EUR of 1/0.77924 (the "Rate"), being the exchange rate published on www.oanda.com on 16 July 2010, by conversion of the current issued share capital of twenty-five thousand USD (US \$25,000) into nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481) at the Rate so that the issued share capital is fixed at nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481).

The sole shareholder then resolved to amend the nominal value per share from one USD (US \$1) to one Euro cent (€0.01) and to split the existing shares and issue new shares, so that the issued share capital of nineteen thousand four hundred eighty-one Euros (€19,481) is represented by one million nine hundred forty-eight thousand one hundred (1,948,100) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each.

The sole shareholder resolved to consequentially amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

TPG Opportunity Fund III, L.P., un limited partnership établie sous les lois du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son general partner TPG Opportunities Advisors, Inc.,

représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juillet 2010, étant l'associé unique et détenant toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises dans «JTGR Energizer S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 29 mai 2008 suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1526 du 19 juin 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Changement de dénomination de la Société en «Topco III, S.à r.l.» et modification subséquente du premier article des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 1^{er} . Dénomination.

Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Topco III, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

2. Changement de la devise du capital social émis de la Société du Dollar des Etats-Unis («USD») à l'Euro au taux de change USD/EUR de 1/0,77924 (le «Taux»), étant le taux de change tel que publié sur www.oanda.com le 16 July 2010, par la conversion du capital social émis actuel de vingt-cinq mille USD (US \$ 25.000) en dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841) au Taux, de sorte que le capital social émis est fixé à dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841), modification de la valeur nominale par part sociale d'un USD (US \$ 1) en un centime d'Euro (€ 0,01) et division subséquente des parts sociales et émission de parts sociales, de sorte que le capital social émis de dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841) est représenté par un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent (1.984.100) parts

sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune ; modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841) divisé en un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent (1.984.100) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la dénomination de la Société en «Topco III, S.à r.l.» et de modifier le premier article des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer la devise du capital social émis de la Société du Dollar des Etats-Unis («USD») à l'Euro au taux de change USD/EUR de 1/0,77924 (le «Taux»), étant le taux de change tel que publié sur www.oanda.com le 16 July 2010, par la conversion du capital social émis actuel de vingt-cinq mille USD (US \$ 25.000) en dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841) au Taux, de sorte que le capital social émis est fixé à dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841).

L'associé unique de la Société a ensuite décidé de modifier la valeur nominale par part sociale d'un USD (US \$ 1) en un centime d'Euro (€ 0,01), et de diviser les parts sociales existantes et d'émettre des nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social émis de dix-neuf mille huit cent quarante et un Euro (€ 19.841) est représenté par un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent (1.984.100) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'Euro (€ 0,01) chacune.

L'associé unique de la Société a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant dans l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34014. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112592/140.

(100127662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

En notre qualité d'agent domiciliaire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 27 novembre 2009 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010111336/14.

(100124096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

En notre qualité d'agent domiciliataire de la société susmentionnée, nous vous informons que Monsieur Roeland P. Pels a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 20 janvier 2010 et vous remercions de faire le nécessaire en matière de dépôt et de publication.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010111337/14.

(100124098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Fairway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 103.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 17 août 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Madame Doris Leesch, administrateur, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzbuerg. Monsieur Edwards Russell, administrateur, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg.

Madame Polly Edwards, administrateur, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Madame Doris Leesch, administrateur-délégué, avec adresse à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Letzebuerg. Elle peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010112830/26.

(100127586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Amaggi Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.097.

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'orthographe du prénom du Gérant A suivant comme suit:

- Waldemir Ival Loto, résidant au 4269 Avenida Presidente Médici, Vila Birigui, BR-78705-000 Rondonopolis-MT, Brésil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010111338/14.

(100124901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

BELLATRIX Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.537.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 6 juillet 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 9 Juillet 2010.

A Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010111339/14.

(100125990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 84.174.

—
EXTRAIT

Les administrateurs de HSBC International Select Fund ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 9 juillet 2010:

- d'accepter la démission avec effet au 31 juillet 2010 de Monsieur David Dibben (demeurant 8 Canada Square, Canary Wharf, à Londres GB-E14 5HQ, Royaume Uni),
- de co-opter Monsieur Richard Long (demeurant 8 Canada Square, Canary Wharf, à Londres GB-E14 5HQ, Royaume Uni) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} août 2010 en remplacement de Monsieur David Dibben.

Pour HSBC International Select Fund

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010111360/18.

(100125089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Phenon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.773.

—
L'an deux mille dix, le trois août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

La société GOLDSTREET LIMITED, établie et ayant son siège social à Nerine Chambers, Columbus Center 5, Pelican Drive 905, Road Town, Tortola, BV.I.,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding PHENON HOLDING S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 87.773

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1245 du 26 août 2002,

dont le capital social est de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-), représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 août 2010. Relation: EAC/2010/9717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010112638/39.

(100127980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.888.

—
EXTRAIT

- Monsieur David Dibben a démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 30 juillet 2010.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010111361/12.

(100125091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Lou Immobilière S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2531 Luxembourg, 29, rue Frantz Seimetz.

R.C.S. Luxembourg E 2.739.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize juin, les associés de la société civile LOU IMMOBILIERE SCI, susvisée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre à compter de ce jour.

La liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2010111369/16.

(100125421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Suite à une résolution circulaire en date du 29 juillet 2010, le conseil d'administration de MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS (ci-après la "Société") a décidé de transférer le siège social de la Société au 49, Avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg avec date effective au 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010111372/14.

(100125138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Calyame International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.601.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

POUR LA GÉRANCE

Signature

Référence de publication: 2010111406/12.

(100125985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Mezz Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.997.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010111373/19.

(100125292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

"BSL, Blas Systeme Luxemburg S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 95.116.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111395/10.

(100125747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Agence EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 5.271.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111396/10.

(100125920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Ameco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, 1, route de Bissen.
R.C.S. Luxembourg B 11.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 13 août 2010.

Pour AMECO S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010111398/13.

(100125935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

AP Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 août 2010.

Pour AP PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010111399/13.

(100125949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

VCL Venture Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.988.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société,
avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 juin 2010.

Frédérique VIGNERON.

Référence de publication: 2010111393/10.

(100125220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Aximo IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111401/10.

(100125598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.